

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la  
réalisation d'une étude d'impact  
Article R.122-3 du Code de l'Environnement**

---

Autoroute A10 - Extension du parking poids lourds de l'aire de service de Fontaine Colette -  
Commune de Saint-Epain (37)

---

**Maître d'ouvrage :**



**réseau COFIROUTE**

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception

17/12/2013

Dossier complet le

17/12/2013

N° d'enregistrement

F-024-13-C-0111

## 1. Intitulé du projet

Extension du parking poids lourds de l'aire de service de Fontaine Colette, sur l'autoroute A10, commune de Saint-Epain, département d'Indre-et-Loire

## 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

## 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6) Infrastructures routières b) Modification ou extension non substantielle d'autoroute et voies rapides, y compris échangeurs	Extension de 42 places de stationnement poids lourds.

## 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

### 4.1 Nature du projet

Dans le cadre du Contrat de Plan n°3 conclu avec l'Etat, Cofiroute s'est engagée à poursuivre l'amélioration de l'offre de stationnement pour les transporteurs routiers. Ce Contrat de Plan a fait l'objet du 16ème avenant au Contrat de Concession de Cofiroute, approuvé par décret le 23 décembre 2011. L'article 3.2.1 du Contrat précise que Cofiroute doit créer 320 places de stationnement pour les poids-lourds.

Le présent formulaire concerne le projet d'extension du parking poids lourds de l'aire de service de Fontaine Colette, située sur l'autoroute A10 dans le sens Province - Paris, au point kilométrique 233.

Le projet d'extension se fait par le Sud, en ajoutant une boucle supplémentaire au parking existant.

La nouvelle plateforme s'insère dans un espace agricole en culture.

L'acquisition de cette nouvelle parcelle est en cours.

## **4.2 Objectifs du projet**

Améliorer l'offre de stationnement et le stockage des poids lourds en temps de crise hivernale.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

Les travaux se réalisent en site propre sans perturber le fonctionnement du parking existant.

Les engins de chantier accéderont par le parking existant.

L'équilibre déblais-remblais est optimisé pour limiter les matériaux d'apport en remblais.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le parking sera dédié aux poids lourds.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Décision ministérielle approuvant le dossier synoptique des aires annexes de l'autoroute A10.

Dossier loi sur l'eau.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale	2,2 ha
Nombre de places actuelles	82 places
Nombre de places futures	124 places
Surface supplémentaire imperméabilisée	8 800 m <sup>2</sup>
Espace enherbé	11 500 m <sup>2</sup>
Fossés d'assainissement	1 200 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long. ___ ° ___ ' ___ " ___	Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
Aire de service de Fontaine Colette Commune de Saint-Epain, département d'Indre-et-Loire (37)	<b>Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :</b>		
	Point de départ :	Long. <u>47</u> ° <u>09</u> ' <u>58</u> " <u>05</u>	Lat. <u>00</u> ° <u>38</u> ' <u>01</u> " <u>81</u>
	Point d'arrivée :	Long. <u>47</u> ° <u>09</u> ' <u>51</u> " <u>78</u>	Lat. <u>00</u> ° <u>37</u> ' <u>54</u> " <u>40</u>
	Communes traversées :	Saint-Epain	

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Autoroute A10 mise en service le 09/07/1974

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrain agricole en culture.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de Saint-Epain est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé le 20 décembre 2005.

Les parcelles autour de l'aire de service sont classées en zone « NC ». Ce zonage permet les constructions et installations liées et compatibles à l'exploitation autoroutière.

Saint-Epain appartient à la Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine. Cette intercommunalité a validé le 29 novembre 2012 son Projet de territoire durable communautaire.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est située à 2 km environ : ZNIEFF de type II, vallée de Courtineau, n°240009682.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PNR le plus proche est celui de Loire-Anjou-Touraine, FR8000032 situé à 4 km environ.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit dans l'Environnement (Indre-et-Loire) a été approuvé le 29 Avril 2013 par arrêté préfectoral.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux captages d'eau potable sont situées à Saint-Epain (les Chatillons et Gros Buisson). Ils sont distants d'environ 7 km du projet.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude est localisé à environ 9,5 km à l'Est du site Natura 2000 n°FR2400541 "Complexe forestier de Chinon, landes du Ruchard" (SIC) et environ 15 km à l'ouest du site Natura 2000 n°FR2410022 "Champagne" (ZPS).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'équilibre déblais-remblais est optimisé pour limiter les matériaux d'apport en remblais.
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux d'apport seront de préférences amenés d'une carrière à proximité du chantier.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une expertise faune-flore a été réalisée en 2011-2012 afin d'évaluer les impacts du projet. Deux espèces d'oiseaux protégés ont été vu sur le site en situation de chasse (site d'alimentation). Il ne s'agit cependant pas d'un habitat favorable à leur reproduction. Les espèces pourront se reporter sur des secteurs écologiquement équivalent à proximité. Le projet est donc sans incidence.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de l'éloignement du projet des deux sites Natura 2000, aucune incidence n'est à attendre.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se développe sur un champ cultivé. Son emprise est d'environ 2,2 ha.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque sismique : niveau faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les habitations les plus proches sont situées à 560 m environ. L'extension de parking n'a pas d'impact sonore perceptible sur ces habitations.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'extension du parking sera éclairée. L'éclairage sera assuré par des candélabres, avec un flux de lumière dirigé vers le bas. Le niveau d'éclairage du projet d'extension sera identique à celui de l'aire actuelle.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va créer une nouvelle surface imperméabilisée. Les eaux issues du ruissellement de la plate-forme seront prises en charge par un système d'assainissement complet puis dirigées vers un bassin de rétention. L'exutoire sera le fossé latéral de l'autoroute.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le service archéologie de la DRAC a été consulté. Un diagnostic archéologique a été prescrit. Il sera réalisé dès que les emprises auront été acquises par Cofiroute.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les emprises sont constituées par une parcelle cultivée.</p>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se développe sur un terrain agricole accolé à l'aire actuelle.  
Aucune sensibilité floristique ou faunistique n'a été relevée sur le site du projet ni aux abords.  
Un système d'assainissement complet est proposé pour le traitement de l'intégralité des eaux de la nouvelle plateforme.  
Du fait de l'éloignement des premières habitations, il n'y aura aucun impact acoustique pour les riverains.  
Au regard de ces éléments, nous estimons que le projet d'extension du parking poids lourds pourrait être dispensé d'une étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Y

Fait à

Rueil - Malmaison

le,

16/12/2013

Signature



## **Annexes obligatoires**

Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Annexe 2 : Plan de situation

Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation

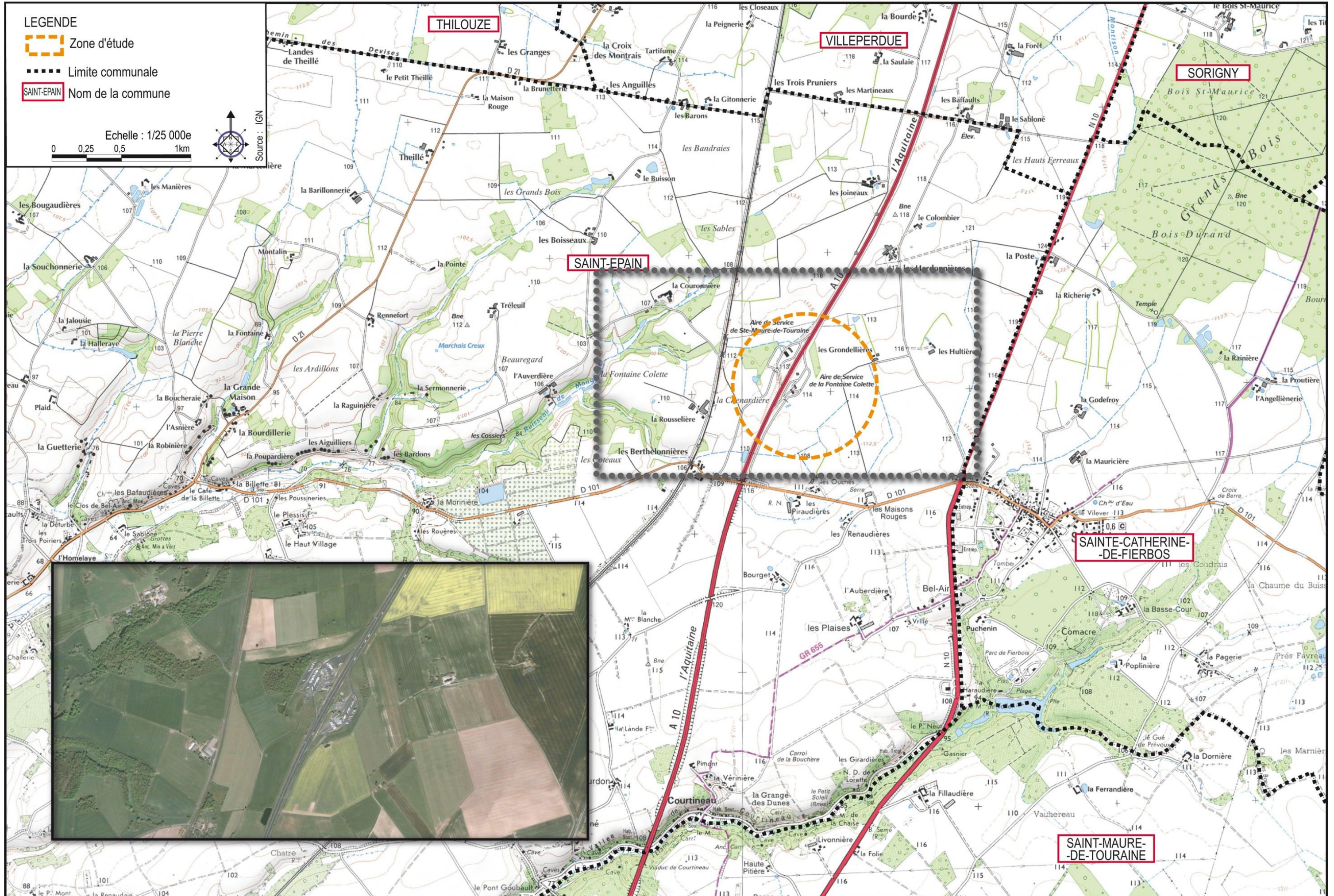
Annexe 4 : Plan général des travaux

Annexe 5 : Plan des abords

## Annexe 2

### Plan de situation







## Annexe 3

Photographies de la zone d'implantation



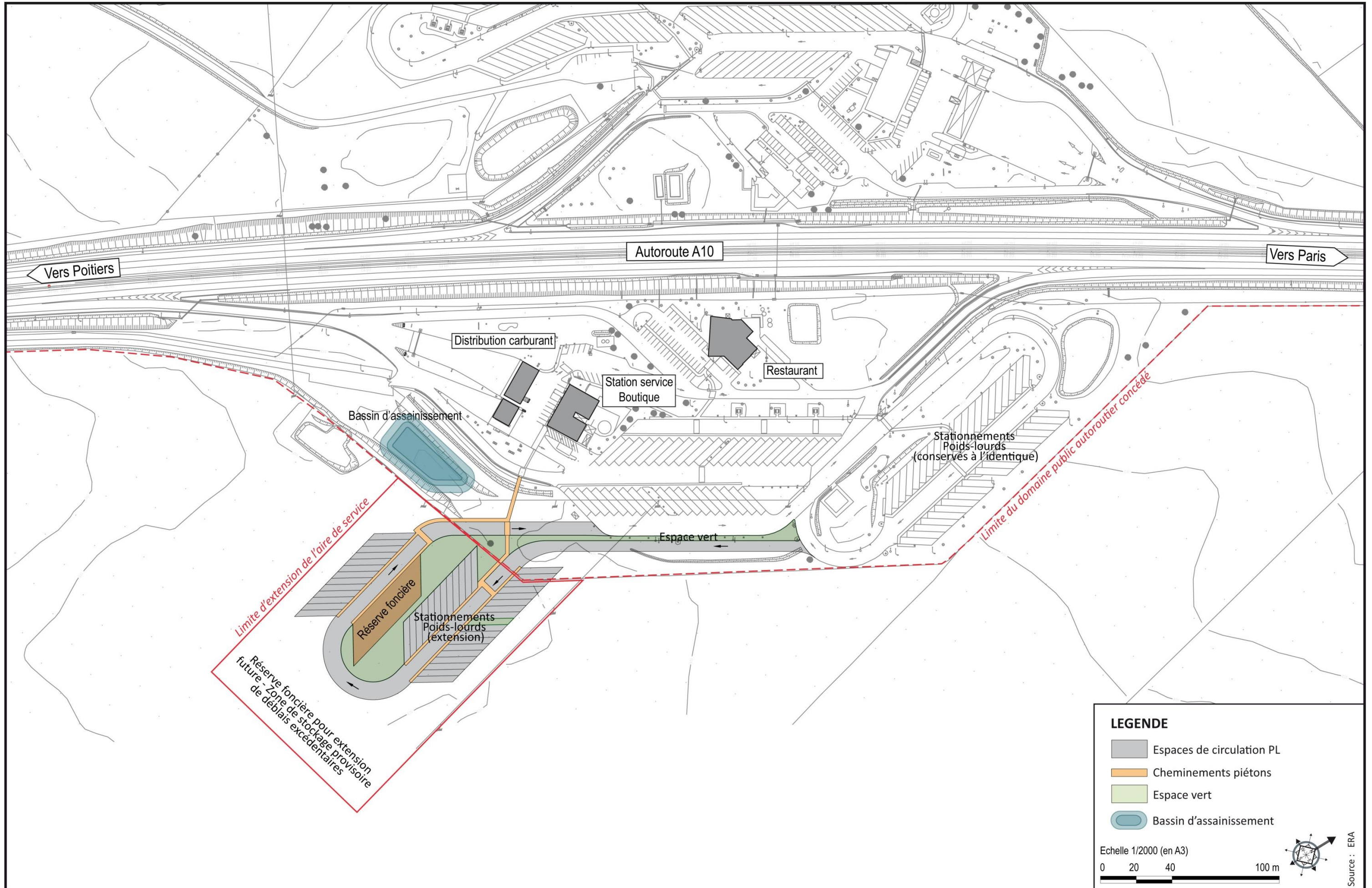




Annexe 4

Plan général des travaux

# Demande d'examen au cas par cas Annexe 4 : Plan général des travaux



**LEGENDE**

	Espaces de circulation PL
	Cheminements piétons
	Espace vert
	Bassin d'assainissement

Echelle 1/2000 (en A3)  
0 20 40 100 m



Source : ERA

Annexe 5

Plan des abords



# Demande d'examen au cas par cas

## Annexe 5 : Plan des abords (photo aeriene 01/2013)

